

DECRET N° 9 6- 77 DU 12 FEVRIER 1996

Portant nomination de Monsieur **Victor NIMI** en qualité d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Congo auprès de la République Fédérale Démocratique d'Ethiopie

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la constitution ;

Vu le décret n° 94-216 du 25 mai 1994 portant attributions et organisation du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, chargé de la Francophonie ;

Vu le décret n° 93-582 du 30 novembre 1993 définissant la carte diplomatique et consulaire de la République du Congo ;

Vu le décret n° 94-8 du 27 janvier 1994 fixant le régime des indemnités de déplacement des agents de l'Etat ;

Vu le décret n° 94-354 du 3 août 1994 fixant le régime de rémunération des services extérieurs du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, chargé de la Francophonie et aux personnels des cabinets militaires près les Ambassades ;

Vu le décret n° 95-25 du 13 janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-26 du 22 janvier 1995 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-27 du 22 janvier 1995 portant nomination des Ministres Délégués membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-32 du 2 février 1995 portant organisation des intérim des membres du Gouvernement ;

 **En Conseil des Ministres ;**

DECRETE :

Article Premier : Monsieur Victor NIMI, secrétaire des affaires étrangères de 5e échelon, est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Congo auprès de la République Fédérale Démocratique d'Ethiopie.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de Monsieur Victor NIMI, sera enregistré, publié au journal officiel et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Brazzaville, le 12 FEVRIER

Par le Président de la République :

Professeur Pascal LISSOUBA.-



*Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement*

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

*Le Ministre de l'Economie et des Finances,
chargé du Plan et de la Prospective,*

NGUILA MOUNGOUNGA KOMBO.-

*Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération, chargé de la
Francophonie,*

Destin Arsène TSATY-BOUNGOU.-

*Le Ministre du Travail, de la Fonction Publique
et de la Sécurité Sociale,*

Professeur Anaclet TSOMAMBET.-